Saint-Hilaire de Lusignan, le 09 mars 2022

Objet : ***Demande d'annulation de la convention définitive signée avec l'ASPTT Agen tennis ainsi que la suspension de toute procédure concernant le projet de la Plaine des Sports.***

A l'attention de Monsieur DELOUVRIE, maire de Saint-Hilaire de Lusignan

et de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire,

En novembre 2020 vous avez signé une convention avec l'ASPTT Agen tennis.

En conseil municipal du 13 avril 2021, vous avez demandé l'annulation de la délibération vous donnant pouvoir de signer un bail emphytéotique avec le club. Pouvoir vous a été alors donné par délibération de renouveler la convention initiale dans les mêmes termes en y incluant la durée et les conditions du bail emphytéotique.

Le 22 décembre 2021, vous signez la convention définitive (antidatée au 01 juillet 2021) avec l'ASPTT Agen tennis qui modifie la nature et l'attribution du projet municipal de la Plaine des Sports au profit du club concernant la création de deux terrains de tennis en terre battue (article 11 de la convention).

Les précédentes délibérations ne vous permettaient pas de contracter une telle convention, qui aliène le bien public et modifie le projet municipal, sans en passer au préalable par le Conseil Municipal.

Je vous rappelle que l'échange de terrains prévu à l'article 11 est illégal puisque le club a l'obligation de conserver les terrains financés par le Conseil Départemental pendant 5 ans à compter du 01 octobre 2020 (convention du Budget Participatif).

D'autre part, il n'a jamais été question de la création de terrains en terre battue pour le projet de la Plaine des Sports lors de sa présentation en conseil municipal. Des demandes de subventions auprès de l'État et de l'Agence Nationale du Sport auraient été faites sur un projet modifié. Le Conseil Municipal ne vous avait pas donné ce pouvoir.

Ce qui ne vous est pas délégué demeurant de la seule compétence du Conseil Municipal, et vous pensant soucieux du droit et de la légalité, je vous demande donc

de bien vouloir annuler la convention définitive que vous avez signée en décembre 2021 (antidatée au 01 juillet 2021) avec l'ASPTT tennis Agen Saint-Hilaire de Lusignan et de refaire passer le projet devant le conseil municipal.
de suspendre toute procédure liée au projet modifié de la Plaine des Sports et de le refaire passer devant le conseil municipal afin qu'il délibère de sa pertinence et de la légalité de la procédure entamée.
Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,

Gaëtan VASTESAEGER, conseiller municipal.